

03/877 du 28/II/1983

DECRET N° /MTPS.DGTFP.

Portant reclassement et nomination de Monsieur MBANI Jean, Instituteur de 1er échelon des cadres des services Sociaux (Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
 (/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
 (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
 (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
 (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
 (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
 (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
 (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
 (/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;  
 (/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19,20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;  
 (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;  
 (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
 (/u l'acte n° 046/PCT.SPCC.DGAS.EP du 12.11.74 portant application des statuts de l'Ecole du Parti Près le Comité Central du Parti Congolais du Travail ;  
 (/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
 (/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
 (/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;  
 (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
 (/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérêts des Membres du Gouvernement ;  
 (/u l'arrêté n° 11871/MEN.DGAS.DPAA du 16.12.82 portant titularisation de certains Instituteurs stagiaires des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo, au titre de l'année 1978 ;  
 (/u la décision n° 31/PCT.CC.BP.DIE.ESP du 13.11.81 mettant en stage de 3 ans certains Instituteurs à l'Ecole supérieure du Parti, près le Comité Central du PCT ;  
 (/u la note de service n° 474/PCT.CC.BP.DIE.ESP.DE.SSE du 14 Juillet 1982, portant admission au diplôme d'Etudes supérieures

D.G.B.

D.C.F.

*M. Mbani*

(/u la lettre n° 1257/MEN-DGAS-DPAA du 19 Octobre 82 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé ;  
(/u la demande de l'intéressé en date du 20 Septembre 1982 ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Monsieur MBANI Jean, Instituteur de 1er échelon, indice 590 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement), titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques session du 27 Juin 1982, délivré par l'Ecole supérieure du Parti près le Comité Central du Parti Congolais du Travail de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1er échelon, indice 830. ACC = ~~tant~~.

ARTICLE 2.-: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1982-1983, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 28 Novembre 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education  
Nationale,

~~- Antoine NDINGA-OBA.-~~

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

~~- Bernard COMBO MATSIONA.-~~

~~- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-~~

Le Ministre des Finances,

~~- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-~~

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- D.G.B.....3
- D.C.F.....3
- MEN.....3
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1
- SGCM/BC.....2.-

~~X~~